

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 21 mars 2022

**Présents** : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy, B. Corrège, JL Ripouil, J. Hurtado  
Mesdames F. Chochon La Touche, E. Gomez, S. Dussenty

**Excusées** : Fabienne Boutonnet => proc NR, Priscilla Poiraud => proc DA

### Ordre du jour amendé :

1. Approbation du compte-rendu du 17 janvier 2022
2. Vote du compte de gestion 2021
3. Vote du compte administratif 2021
4. Affectation de résultat
5. Demande de subvention fond de concours projet alternatif à la vidéoprotection
6. Demande de subvention par des associations : ADAMA + Secours Catholique
7. Proposition de nom pour la salle des associations
8. Permanences élections
9. Questions diverses

**Début de séance à 18h30,**

**Secrétaire de séance** : M. Dominique ARROUY

---

### 1°/ Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2022

**Vote : accepté à l'unanimité.**

### 2°/ Vote du compte de gestion 2021

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le Compte de Gestion Communal dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

### **3° / Vote du compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique Arrouy, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Communal :

- **Résultats reportés :**

Section de fonctionnement : excédent de 108 725,42 €

Section d'investissement : déficit de 11 211,49 €

- **Opérations de l'exercice 2020 :**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 153 375,67 €

Recettes : 178 144,01 €

Soit un excédent de : + 24 768,34 €

Section d'investissement

Dépenses : 21 393,68 €

Recettes : 20 181,74 €

Soit un déficit de : - 1 211,94 €

Résultats de l'exécution du budget :

- Dépenses : 174 769,35 €

- Recettes : 198 325,75 €

Et donc un résultat du budget de.....

**CE QUI DONNE UN RESULTAT FINAL :**

Fonctionnement : Excédent de : + 24 768,34 €

Investissement : Déficit de : - 1 211,94 €

#### 4°/ Affectation de résultat

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nicolas ROSTAING, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 122 282.27 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 11 |
| Nombre de membres présents :    | 9  |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 11 |
| VOTES : Contre 0 Pour 11        |    |

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>  |                          |
| <b>A Résultat de l'exercice</b><br>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)  | 24 768.34 €              |
| <b>B Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                  | 97 513.93 €              |
| <b>C Résultat à affecter</b><br><b>= A+B (hors restes à réaliser)</b><br><b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b> | <b>122 282.27 €</b>      |
| <b>D Solde d'exécution d'investissement</b>  | -12 423.43 €             |
| <b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>  | -44 939.35 €             |
| <b>Besoin de financement F</b>   | <b>=D+E -57 362.78 €</b> |
| <b>AFFECTATION = C</b>   | <b>=G+H 122 282.27 €</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b><br><b>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</b>                 | 57 362.78 €              |
| <b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>   | 64 919.49 €              |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>   | 0.00 €                   |

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

#### 5°/ Demande de subvention fond de concours projet alternatif à la vidéoprotection

Afin de ne pas perdre toutes les subventions pour l'année 2022, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour demander le fond de concours à l'intercommunalité pour un projet, autre que celui de la vidéoprotection. Cette délibération ne sera utilisée que si le résultat du sondage de nos citoyens est majoritairement contre le projet de vidéoprotection.

Pour rappel, le fond de concours doit se demander avant le 31 mars, c'est principalement pour cela que nous faisons ce conseil. Et on ne peut l'avoir qu'une fois par an.

Monsieur le Maire propose plusieurs projets pour solliciter cette subvention :

- **Surcoût du projet mise aux normes handicapé dû à la réfection des toitures** : env. 6 000€  
HT

- **Surcoût de la pose du carrelage à la salle des fêtes** : env. 4 200 € (en sachant qu'on a déjà demandé une subvention au département sur ce point).
- **Le projet global d'embellissement du village** : nouvelles poubelles de rue (env.500€) + formes personnages humains au terrain de foot (env. 1000€) + supports acier pour les fruitiers (env. 300€) + garde-corps et main courante à mairie (env. 1000€) + tôlerie diverse pour l'appartement/SdF/hangar (200€) + enseigne bois et plaque porcelaine local association (env. 500€) + habillages jardiniers (env. 1000€), soit un total d'env. 4 500€.
- **Achat du terrain de Mme DUCHÉ** : 10 000€ (ce terrain est attenant au domaine communal, il est situé à proximité de la Tour de Mauran). Son achat par la mairie permet de garantir que cet espace reste une zone verte protégée, ce qui ne serait pas garanti si un particulier l'achetait.

Le fond de concours donnant une subvention correspondant à 50% du reste à charge, c'est l'achat du terrain qui permettrait d'obtenir la plus forte contribution de l'intercommunalité, c-à-d : 5 000€. Il s'agit en plus d'un projet déjà engagé. Pour le projet d'embellissement qui n'est pas urgent, nous pourrions demander des subventions le moment venu.

Monsieur le Maire pose la question en séance : « Quel est le projet que nous choisissons pour le fond de concours ? »

**À cette question, l'ensemble des conseillers vote à l'unanimité pour l'achat du terrain de Mme DUCHÉ.**

#### **6°/ Demande de subvention par des associations : ADAMA + Secours Catholique**

Pour l'ADAMA (**A**ssociation **D**es **A**nciens **M**aires et **A**djoins de Haute-Garonne), Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Daniel Corrège de venir nous présenter l'association en séance car il en est le nouveau trésorier. Il n'a pas jugé nécessaire de le faire car il nous a remis des documents de présentation de cette association, documents qui ont été communiqués à chaque conseiller en amont de ce conseil municipal.

Pour ce qui est du Secours Catholique, Monsieur le maire nous informe que c'est la responsable de l'agence de Cazères qui l'a sollicité.

Monsieur le Maire pose la question en séance : « À quelle association souhaitons-nous accorder une subvention de la mairie, et pour quel montant ? »

À cette question les conseillers s'expriment à tour de rôle :

- **Association ADAMA : 9** conseillers répondent **contre**, **2** répondent **pour**
- **Association Secours Catholique : 8** conseillers répondent **contre**, **3** répondent **pour**

**→ En conséquence de ce vote, le conseil municipal décide qu'aucune de ces deux associations ne sera subventionné par la mairie de Mauran en 2022.**

#### **7°/ Proposition de nom pour le local des associations**

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de l'appeler « **salle Jean DINNAT** » en l'honneur de Monsieur Jean Dinnat, Maire de Mauran pendant 47 années (de 1967 à 2014). Monsieur Jean Dinnat a beaucoup fait pour le village, en particulier pour son développement (réalisations diverses comme le terrain de foot, la rénovation de l'église, l'achat et la rénovation de la salle des fêtes, la création de

la place du village suite au rachat de la ferme Laroque, la création du jardin d'enfants face à la Mairie, la construction du terrain de tennis, des terrains de pétanque etc...) mais aussi pour ses habitants. Sa longévité à la tête du village est le témoignage du support des habitants de Mauran pendant toutes ces années, ce qui est exceptionnel.

→ À la question : « Est-ce que vous acceptez de nommer la salle des associations au nom de Monsieur Jean Dinnat ? », l'ensemble des conseillers répond oui à l'unanimité.

#### **8°/ Permanences élections**

Monsieur le Maire présente le planning des permanences pour les deux tours des futures élections présidentielles que se tiendront successivement les dimanches 10 avril et 24 avril prochains :

##### **Dimanche 10 avril : 1<sup>er</sup> tour**

**8h – 10h : Dussenty Sylvie – Poiraud Priscilla**  
**10h – 12h : Jérôme Hurtado – Benjamin Corrège**  
**12h – 14h : Dominique Arrouy – Thierry Arrouy**  
**14h – 16h : Jérôme Hurtado – Edith Gomez**  
**16h – 19h : Rostaing Nicolas – Dominique Arrouy**

Au bureau le matin (7h45) et le soir (18h) pour signature des procès-verbaux : **Rostaing Nicolas** : Président,  
Secrétaire : **Benjamin Corrège**  
Assesseurs (2) : **Thierry Arrouy / Jean-Louis Ripouil**

##### **Dimanche 24 avril : 2<sup>ème</sup> tour**

**8h – 10h : Sylvie Dussenty – Jean Louis Ripouil**  
**10h – 12h : Florence Chochon La Touche – Priscilla Poiraud**  
**12h – 14h : Dominique Arrouy – Thierry Arrouy**  
**14h – 16h : Florence Chochon La Touche – Fabienne Boutonnet**  
**16h – 19h : Edith Gomez – Rostaing Nicolas**

Au bureau le matin (7h45) et le soir (18h) pour signature des procès-verbaux : **Nicolas Rostaing** : Président  
Secrétaire : **Dominique Arrouy**  
Assesseurs (2) : **Thierry Arrouy / Jean-Louis Ripouil**

→ L'ensemble des conseillers accepte le planning ci-dessus.

#### **9°/ Questions diverses**

- **Installation de poubelles de rue dans le village**

Afin d'anticiper l'arrivée de la Tarification Incitative début 2023, Monsieur le Maire souhaite renouveler les vieilles poubelles de rues actuelles (il y en a actuellement 5 qui permettent de collecter les déchets, qu'ils soient recyclables ou pas). Elles sont en mauvaise état et nécessitent l'ajout de couvercles pour améliorer l'hygiène mais aussi pour calibrer l'introduction des déchets recyclables.

Après débat avec les conseillers, il a été décidé :

- De réutiliser, dans la mesure du possible, les poubelles existantes.
- D'en installer en priorité :
  - o Deux au terrain de tennis (1 pour les déchets recyclables et une pour les autres déchets)
  - o Une sur la place du village (pour les déchets non recyclables). Les bornes pour les déchets recyclables étant à proximité.
- Et si possible, deux à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire a profité de ce débat pour préciser plusieurs choses :

- Lorsque la salle des fêtes sera louée, les locataires auront un badge pour jeter leurs déchets dans les nouveaux bacs associés à la redevance incitative. Il restera à définir si c'est les locataires de la salle qui paieront les charges associées ou bien la Mairie.
- Lors de la fête locale, des containers spéciaux seront installés à la demande de la mairie, par la Comcom, pour récolter l'ensemble des déchets générés par cette manifestation. Là aussi il faudra définir qui prend en charges les coûts.

#### - Aide aux demandeurs d'asile ukrainiens

Monsieur le Maire précise que la France accueille des demandeurs d'asile ukrainiens depuis l'invasion de leur pays. Et qu'ils bénéficient, à ce titre, des dispositions d'aide suivantes :

- Versement d'une allocation (Aide aux Demandeurs d'Asile) pour les dépenses courantes (nourriture, hygiène, déplacements etc...) avec octroi d'une carte bancaire
- Autorisation de travailler sur le territoire
- Couverture Médicale Universelle

À cette occasion, Monsieur le Maire demande à ses conseillers s'ils seraient d'accord ou pas pour héberger des réfugiés ukrainiens dans l'appartement de la Mairie qui en cours de rénovation et qui, jusqu'à présent, était utilisé pour héberger des personnes en situation d'urgence sociale.

Il ajoute que l'attribution d'un logement aux réfugiés ukrainiens est gérée par la préfecture du département dès lors qu'une mairie ou des particuliers, par exemple, déclarent à cette même préfecture être prêts à les accueillir.

À cette question, **8** conseillers déclarent être **pour**, **3** conseillers déclarent être **contre**.

**→ Le conseil municipal s'exprime donc être « pour » héberger des réfugiés ukrainiens dans l'appartement de la mairie, à la majorité des voix.**

#### - Vente maison La Gourgue

Suite à la question de Mr Benjamin Corrège sur l'état d'avancement du processus de vente de la maison La Gourgue, Monsieur le Maire précise que les 3 offres reçues par les agences en lice étant jugées irrégulières, une phase de négociation est en cours afin de leur donner la possibilité de les rendre régulières. Nous sommes en attentes de leurs réponses. Si aucune des agences consultées ne peut s'aligner sur les exigences de ce marché public, alors nous serons contraints d'en rechercher de nouvelles pour avancer sur ce dossier.

- **Sinistre bâtiment mairie**

Monsieur le Maire nous informe que le **CAUE** (bureau de conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a été contacté pour procéder à une expertise sur les dommages causés par la sécheresse sur le bâtiment de la mairie. Un expert du bureau va intervenir dans les semaines à venir.

- **Dernière crue de la Garonne**

Monsieur le Maire le maire nous informe que Monsieur Paul Simon, ingénieur spécialiste rivières et Garonne en particulier, va venir prochainement dans le cadre de la GEMAPI pour évaluer la situation du lit de la Garonne sur la commune de Mauran qui a été grandement modifié et altéré suite à la dernière crue de janvier 2022. Il sera accompagné d'une personne de la DDT (Direction Départemental des Territoire). L'objectif est de savoir s'il y a des travaux à réaliser dans le lit du fleuve pour minimise l'impact d'une prochaine crue.

- **Prochaine réunion du conseil municipal**

Monsieur le Maire nous informe que la prochaine réunion du conseil se tiendra le lundi 11 avril 2022. L'objectif principal sera de voter le budget 2022 de la commune, sachant que la réunion de présentation du budget à la Trésorerie est fixée au jeudi 15 avril 2022.

**Fin de séance à 19h50**

**Le secrétaire de séance, Dominique ARROUY.**

-----

***ANNEXE : Document préparatoire au conseil municipal du 21 mars 2022, écrit par M. le Maire et transmis aux membres du conseil le 17 mars 2022.***

**Demande de subvention fond de concours projet alternatif à la vidéoprotection :**

Afin de ne pas perdre toutes les subventions pour l'année 2022, je vous propose de prendre une délibération pour demander le fond de concours à l'interco pour un autre projet que la vidéoprotection. **Cette délibération ne sera utilisée que si le résultat du sondage est majoritairement contre** le projet de vidéoprotection.

Pour rappel, le fond de concours doit se demander avant le 31 mars, c'est principalement pour cela que nous faisons ce conseil. Et on ne peut l'avoir qu'une fois par an.

J'avais pensé à plusieurs projets pour cette demande :

- Surcoût du projet mise aux normes handicapé dû à la réfection des toitures : **env. 6 000€ HT**
- Surcoût de la pose du carrelage à la salle des fêtes : **env. 4 200 €** (en sachant qu'on a déjà demandé une subvention au département sur ce point)

- Un projet global d'embellissement du village : nouvelles poubelles de rue (env.500€) + formes personnages humains au terrain de foot (env. 1000€) + supports acier pour les fruitiers (env. 300€) + garde-corps et main courante à mairie (env. 1000€) + tôlerie diverse pour l'appartement/SdF/hangar (200€) + enseigne bois et plaque porcelaine local association (env. 500€) + habillages jardiniers (env. 1000€), soit un total d'env. **4 500€**.
- Achat du terrain de Mme DUCHÉ : **10 000€**

**Le fond de concours donnant une subvention correspondant à 50% du reste à charge, c'est l'achat du terrain qui présente la plus grosse somme que nous pourrions récupérer, c.-à-d. 5 000€.** Nous en discuterons en séance.

Il s'agit en plus d'un projet déjà engagé. Pour le projet d'embellissement qui ne presse pas, nous pourrions demander des subventions le moment venu. **A ce propos, je sollicite votre avis sur les poubelles de rue et l'arrivée de la TI : les changer ou les supprimer ?**

**Demande de subvention à des associations :**

Pour l'ADAMA, j'ai proposé à Daniel Corrège de venir nous la présenter l'association en séance car il en est le nouveau trésorier. Il a décliné. Voici donc ci-joint les documents qu'il m'a remis et qui sont suffisants selon lui.

Pour le secours Catholique, c'est la responsable de l'agence de Cazères qui nous a sollicité.

**Nous rentrerons dans les détails en séance.**

**Proposition de nom pour la salle des associations :**

André SENTENAC a suggéré de nommer cette salle en l'honneur d'une personne du village. **Nous en discuterons en séance.**

Sachez que les travaux avancent bien :

- Le carrelage est posé ainsi qu'un lave-vaisselle et un micro-onde, merci à l'association de chasse.
- Manque le raccordement électrique au nouveau coffret, les portes des placards et la crédence.
- La pose d'un four et d'une plaque de cuisson que des habitants vont nous donner le 22/03.

**Appartement mairie :**

Les travaux se poursuivent et devraient se terminer d'ici 1 mois maximum. Nous avons encore eu des dons des habitants.

**J'aimerais recueillir en séance votre avis sur l'éventualité d'accueillir des réfugiés ukrainiens.**

**Benjamin, ce sujet a-t-il été abordé au sein du corps enseignant de l'école de maitres ?** car s'il y a des enfants, la question se posera de leur scolarisation.

**Dépôt sauvage :**

Dépôt sauvage constaté le 17/03 matin sur le chemin d'Esquéril en bord de Garonne. Tout a été enlevé par Philippe, Thierry et Nicolas. Enquête en cours en interne pour déterminer l'auteur.

**Dégradation de la distribution du courrier sur la commune :**

La lettre a été remise au directeur du centre de tri ainsi qu'au responsable relation client du secteur. Ils ont bien compris les problèmes que nous rencontrons. Ils m'ont assuré que la situation ne fera que s'améliorer (ce qui semble être le cas à ce jour).

Quelques chiffres concrets qu'ils m'ont donnés : leur hiérarchie avait demandé de supprimer 10 tournées au moment du remembrement ; ce qu'ils ont fait. Mais le service s'étant trop dégradé, ils en ont recréé 2. Ils viennent également d'embaucher 2 personnes en CDI. Ils fonctionnent majoritairement avec des intérimaires.

### **Etude panneaux photovoltaïques :**

L'étude a montré que le projet n'était pas rentable.

### **Projet vidéoprotection avec la gendarmerie :**

Tous les papiers ont été distribués. Déjà beaucoup de retour dans l'urne. Également beaucoup de réponse concernant l'enquête. Rendez-vous au dépouillement.

### **Projet de participation citoyenne :**

La convention a été signée avec la gendarmerie. Celui-ci doit maintenant l'être par le préfet.

### **Inondation du 10 janvier :**

L'assurance est sur le point de nous envoyer la part fixe du remboursement.

La dépose de l'ancien sol a été effectuée par Philippe, Thierry, Dominique et Nicolas. Il est stocké dans l'ancien lavoir. Le nettoyage par l'entreprise a été réalisé. La pose du carrelage est en cours. La peinture suivra.

Une plaque pour marquer le niveau d'eau sera très prochainement posée à l'extérieur de la salle.

### **Projet PLU :**

1<sup>ère</sup> réunion effectuée. Le bureau d'études a tout pour travailler.

### **Projet mise aux normes handicapé :**

Les trois toitures, les rampes mairie et salle des fêtes sont terminés. Les travaux sur le WC handicapé sont en cours.

### **Vente maison La Gourgue :**

Les 3 offres reçues étant jugées irrégulières, une phase de négociation est en cours afin de leur donner la possibilité de les rendre régulières.

### **Radar pédagogique :**

Radar reçu. Il sera installé prochainement au même endroit que celui du département pour commencer. A noter qu'il peut enregistrer la vitesse des véhicules sans l'afficher. Cela permettra de comparer l'avant et l'après et donc de juger son utilité.

### **Table pique-nique stade de foot/terrain de tennis :**

Le poirier mort a été coupé. Un demi grand touret ainsi que 3 petits ont été récupérés gracieusement auprès d'un habitant et d'une entreprise. Ils seront bientôt installés pour les beaux jours.

### **Prévention des nids de frelons asiatiques :**

6 pièges achetés chez GAMM VERT, 1 chez JABEPROD. Ils seront très prochainement distribués à des habitants volontaires avec un kit de démarrage pour l'appât. L'urgence étant de capturer les reines avant qu'elles ne forment une nouvelle colonie.

### **Boîte à livres :**

Une grande cage à oiseaux a été proposée par une habitante. Il faut maintenant voir comment l'adapter. Le groupe en charge du projet propose de l'installer au niveau de l'abris bus.